

9/07

**COMMISSION PARITAIRE**

**PROCES-VERBAL**

**de la séance du 19 novembre 2007**

**Présents :**

Isabelle MARIANI (départ à 19h15), Frédéric PUIGSERVER.  
Eve ROBERT, Claire MERCIER, Sarah FATHALLAH, Dominik ZUNT, Max BOUCHET,  
Vincent SCHEINDER, Hugo BRUGIERE.

**Absents ou excusés**

David ABIKER, Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, Edouard HUSSON, Mireille  
LEMARESQUIER, Emmanuel MACRON, (procuration à Isabelle MARIANI) James  
McCPEARNEY.  
Pascal ACHARD.

**Assistaient à la séance**

Laurent BIGORGNE	directeur adjoint, directeur des études et de la scolarité,
Jean-Baptiste NICOLAS	directeur des études,
Cédric PRUNIER	directeur de la scolarité.

\*

\* \*

- |      |                                                                                                        |       |
|------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| I.   | Avis sur la convention Elsa avec le Conservatoire National des Arts et Métiers.                        | p. 2  |
| II.  | Point d'étape sur le projet règlement de la scolarité de Sciences Po.                                  | p. 4  |
| III. | Point d'information sur le master management de la culture et des médias.                              | P. 7  |
| IV.  | Adoption des procès-verbaux provisoires du 9 juillet 2007, du 24 septembre 2007 et du 15 octobre 2007. | p. 10 |
| V.   | Echange d'informations sur des questions diverses.                                                     | p. 11 |

## COMMISSION PARITAIRE

### PROCES-VERBAL de la séance du 19 novembre 2007

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence d'Isabelle Mariani. Elle présente ses excuses pour avoir été absente lors des séances précédentes du fait de nouvelles obligations professionnelles.

#### **I. AVIS SUR LA CONVENTION ELSA (ETUDIANTS DE LETTRES ET SCIENCES HUMAINES EN ALTERNANCE) AVEC LE CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS**

##### *a) Exposé*

Jean-Baptiste NICOLAS indique que l'idée de ce projet est de permettre à de jeunes diplômés des filières lettres et sciences humaines de l'université de bénéficier d'une forme de professionnalisation dans le cadre de contrats de professionnalisation en suivant des enseignements au CNAM et à Sciences Po et en travaillant en parallèle dans une entreprise pendant une année. Ils peuvent le faire soit juste à leur sortie de l'université, soit quelques mois ou quelques années après l'obtention de leur diplôme universitaire. A ce stade, il s'agit d'un dispositif expérimental, qui ne concerne que six personnes ce semestre. Le dispositif est extrêmement souple, comme on peut le constater en lisant la convention. A ce stade, on n'a pas souhaité se lier très précisément sur des maquettes ou des procédures d'admission complexes. Il s'agit pour le moment de lancer un ballon d'essai et de voir si cela peut intéresser les diplômés d'université et les entreprises. Les enseignements validés à Sciences Po et au CNAM ne donneront pas lieu à l'obtention du diplôme de Sciences Po. En termes de gestion administrative, toute l'ingénierie du dispositif, c'est-à-dire l'identification de postes dans les entreprises partenaires, la gestion des inscriptions et de la scolarité, sera gérée par la chaire validation des acquis du CNAM, qui rétrocèdera à Sciences Po une fraction des montants collectés au titre de la formation continue. Pour Sciences Po, ce dispositif est donc administrativement assez léger et a surtout un intérêt d'expérimentation et d'innovation dans le domaine de la formation continue. Si ce dispositif fonctionne, il pourrait être amené à se diffuser, voire à être institutionnalisé de façon plus large.

##### *b) Questions et observations*

Frédéric PUIGSERVER a une question sur l'intérêt du dispositif pour Sciences Po. Il imagine qu'il a un intérêt en termes d'image et de rayonnement de l'Institut dans l'enseignement supérieur, mais demande s'il y a des contreparties ou un intérêt plus direct attendu à court ou moyen terme en généralisant le dispositif.

Jean-Baptiste NICOLAS répond que tout dépendra du succès que rencontrera l'opération. Puisqu'elle concerne encore de petits effectifs, il est un peu tôt pour se projeter dans l'avenir. A ce stade, ce qui est sûr est que cette opération est financièrement légère, puisque les montants rétrocédés par le CNAM permettent de couvrir le coût des enseignements. A ce stade, elle n'est pas conçue comme une opération qui doit être rentable, mais comme une innovation dans la tradition de laboratoire du supérieur qui est celle de Sciences Po.

Frédéric PUIGSERVER demande s'il est prévu que ce dispositif apporte à Sciences Po quelque chose en termes d'expertise venant du CNAM.

Jean-Baptiste NICOLAS répond que cette opération a été l'occasion de travailler avec le CNAM, qui est une institution très forte en matière de formation continue. Cela pourrait ouvrir la voie à des coopérations dans le domaine de la formation continue, qui est appelé à se développer encore plus dans les années à

venir, avec la montée en charge du dispositif de validation des acquis de l'expérience. Celui-ci a été créé il y a cinq ans. Institutionnellement pour Sciences Po, il est aussi intéressant de travailler avec le CNAM et de découvrir la validation des acquis de l'expérience, mais ce n'est pas l'objectif premier de cette opération. Il s'agit de faire une expérience qui peut valoir pour tout l'enseignement supérieur, en trouvant un moyen de professionnaliser des jeunes qui viennent de l'université, dont on sait qu'ils ont une formation de qualité et des compétences, mais qui ont parfois du mal à faire le premier pas sur le marché du travail. Ce dispositif leur donne un coup de pouce en complétant leur formation avec une formation plus technique et en leur apportant un contrat de professionnalisation. Il est trop tôt pour faire un bilan de cette expérience.

Isabelle MARIANI demande combien de temps cette période d'expérimentation va durer.

Jean-Baptiste NICOLAS répond qu'elle durera un an.

Dominik ZUNT demande en quoi cette formation a un caractère innovant. Par ailleurs, on parle de compléter la formation et d'améliorer l'insertion professionnelle. Or il suppose que ces personnes sortent déjà d'une certaine formation. Dans un monde idéal, ne devrait-on pas plutôt s'attaquer à la professionnalisation de leur formation initiale ? Enfin, pour avoir une meilleure vision de cette expérimentation, il demande des détails sur les profils des étudiants concernés par ce dispositif.

Hugo BRUGIERE ne comprend pas l'article 4 de la convention de partenariat : « Les étudiants engagés dans le dispositif ELSA sont inscrits administrativement au CNAM et à Sciences Po. Ils sont exonérés de frais de dossier et de frais de scolarité. » Il demande si cela signifie que les étudiants inscrits dans cette formation ne paieront de droits ni à Sciences Po, ni au CNAM. L'article 5 prévoit que le CNAM reverse à Sciences Po 9,15 euros par heure d'enseignement suivie par chaque étudiant inscrit dans le dispositif ELSA. Il demande si c'est véritablement le coût d'une heure d'enseignement.

Claire MERCIER demande si, dans le cadre des contrats de professionnalisation, les entreprises peuvent refuser des étudiants. Elle souhaite que ce soit un jury qui décide de les orienter vers telle ou telle entreprise plutôt que ce soient les entreprises qui choisissent. Elle demande en outre quelle est la répartition en termes de volume horaire entre les enseignements et le temps passé en entreprise. Enfin, elle souhaite savoir s'il y a un suivi pédagogique lorsque les étudiants sont en entreprise.

Sarah FATHALLAH demande quelles matières seront enseignées à ces étudiants à Sciences Po.

Jean-Baptiste NICOLAS répond à Dominik Zunt qu'il y a aujourd'hui un débat important sur l'équilibre de la structure des formations dans le supérieur et sur l'adéquation entre le dimensionnement de chaque filière et les débouchés sur le marché du travail. On se rend compte aujourd'hui que certaines filières sont bouchées, notamment en lettres et sciences sociales. Il est certain qu'il y a un grand chantier, qui dépasse le champ de cette Commission, en termes de professionnalisation et d'articulation entre l'université et l'entreprise, en termes d'aide à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés de la part des universités et en termes de suivi de cette insertion par les universités. C'est un des points importants du débat actuel sur la loi sur l'autonomie des universités. Cela dépasse largement Sciences Po et sa capacité d'action sur la question. Mais à son échelle, Sciences Po peut montrer que la division entre grandes écoles et universités n'est pas toujours pertinente et que des diplômés de filières universitaires sont tout à fait capables d'occuper des postes à responsabilités dans des entreprises, y compris quand ce sont des diplômés de filières lettres ou sciences humaines. Ce dispositif peut aussi montrer qu'il n'est pas forcément nécessaire de faire une deuxième formation complète pour y parvenir, mais que quelques cours bien adaptés avec une période en alternance peuvent suffire. Il s'agit simplement de leur mettre le pied à l'étrier, parce que les recruteurs raisonnent souvent sur des représentations. L'objectif est de faire tomber les préjugés en travaillant sur quelques exemples et en communiquant dessus.

Isabelle MARIANI constate que cet objectif est très ambitieux. Dans ce cas, elle demande pourquoi se contenter de recruter six personnes.

Jean-Baptiste NICOLAS répond que le dispositif est encore au stade expérimental et qu'il a été jugé préférable de travailler sur une petite cohorte dans les premiers mois. Si cela marche, une montée en charge assez rapide est prévue, en tenant compte de limites structurelles comme la capacité d'accueil de Sciences Po. En ce qui concerne la couverture financière du dispositif, ces étudiants ne sont pas exonérés de droits

de scolarité parce qu'on applique un principe de gratuité, mais parce qu'il s'agit d'un autre système de financement que par les droits de scolarité classiques. Ce dispositif est placé dans le cadre de la formation continue, financée par les contributions des entreprises, qui transitent par les organismes paritaires collecteurs agréés et qui sont versées au CNAM qui en rétrocède une partie à Sciences Po. La somme de 9,15 euros correspond au coût d'une heure de cours, puisque c'est le CNAM qui assure toute l'ingénierie administrative et financière du dispositif et qu'une partie des cours ont lieu au CNAM. L'essentiel du coût de l'heure de cours est en fait supporté par le CNAM. En ce qui concerne le suivi pédagogique et l'orientation des élèves, ils sont de grande qualité, ce qui est encore facile puisqu'il n'y a que six étudiants dans ce dispositif. Cette question est importante parce qu'il s'agit d'un public qui a besoin d'un suivi particulier, notamment pendant les premières semaines, quand ils ne connaissent pas encore bien Sciences Po. Ce suivi sera plus difficile si le dispositif accueille 30 ou 50 étudiants. Il faudra alors se mettre d'accord avec le CNAM pour dégager une enveloppe permettant le suivi en permanence de ces étudiants. Le CNAM a déjà des chargés de mission traitant de ces questions. En ce qui concerne les matières suivies dans cette formation, il a été décidé d'être très ouverts et de permettre à ces étudiants d'avoir accès à toute la carte des cours de Sciences Po. Chaque élève a choisi deux cours, essentiellement dans le domaine du marketing et de la communication.

Eve ROBERT revient sur le suivi pédagogique. Il est certes important d'accompagner ces étudiants lors de leur arrivée à Sciences Po, mais la question portait plus sur le suivi pédagogique de leur expérience en entreprise, peut-être en désignant un tuteur de stage. Cela permettrait d'éviter que l'expérience en entreprise soit limitée à faire des photocopies.

Jean-Baptiste NICOLAS répond que le système des contrats de qualification prévoit d'avoir un responsable du suivi du stage, comme c'est le cas dans les contrats d'apprentissage. Tous les contrats de ce type prévoient une alternance entre une formation dans une école ou un centre de formation et un travail en entreprise qui est également conçu comme une période de formation. Il ont donc tous un système de suivi, pour s'assurer que la période en entreprise atteint les objectifs de la formation.

Dominik ZUNT demande quelles sont les entreprises qui ont accueilli ces stagiaires.

Jean-Baptiste NICOLAS répond qu'Air France accueille un étudiant dans son service commercial, tout comme la RATP. Il indique qu'il pourra faire passer la liste des profils et des entreprises d'accueil.

## **II. POINT D'ETAPE SUR LE PROJET DE REGLEMENT DE LA SCOLARITE DE SCIENCES PO**

### *a) Exposé*

Cédric PRUNIER rappelle qu'un premier point d'étape sur cette question avait été présenté lors d'une précédente séance. Un certain nombre de points étaient encore en discussion et une réunion du groupe de travail a permis de lever les derniers points de désaccord, notamment sur les principes communs, sur les 1<sup>ers</sup> cycles et sur les étudiants du programme d'échange de Sciences Po. Concernant l'article 4, qui portait sur les obligations de scolarité, il a finalement été décidé de faire une liste des obligations de scolarité. concernant l'article 9, qui portait sur l'assiduité et la ponctualité, le groupe de travail a retenu un système qui permet d'intégrer les séances de rattrapage, avec un mécanisme particulier d'annonce de l'enseignant en avant. La question du comité disciplinaire est maintenant largement acceptée. Concernant l'article 14, qui porte sur les aménagements de scolarité, le groupe de travail a clarifié les différentes situations donnant lieu à de possibles aménagements. En ce qui concerne les articles 22-23 sur le 1<sup>er</sup> cycle, la question de la validation de ce cycle a été clarifiée. La question d'une note pour valider la 3<sup>ème</sup> année à l'étranger a été évoquée, pour permettre une certaine marge d'évaluation entre la validation totale de l'année et l'échec total. Un vaste consensus a été trouvé sur tous ces aspects du règlement.

Deux points importants restent encore à discuter. Cédric Prunier indique qu'il devra d'abord travailler avec Frédéric Puigserver, qui a accepté d'avoir une lecture purement juridique et une réécriture éventuelle de certains passages concernant la section disciplinaire. Cela ne devrait pas donner lieu à des modifications du

contenu, mais uniquement de la forme du règlement. Par ailleurs, la discussion sur la partie du règlement concernant le master doit se poursuivre. Comme pour le 1<sup>er</sup> cycle et les principes communs, la dimension de codification est importante, et comme pour les principes communs, cela implique l'interprétation, voire l'introduction d'un certain nombre d'éléments. La forme actuelle, sur le fait que pour les deux années du master, les étudiants doivent valider 125 crédits sur 140, mérite d'être discutée. En effet, le processus de Bologne prévoit de valider 120 crédits, et on peut se demander si on peut élargir ou réduire la base de 140 crédits. Il faudra réfléchir à une autre formule avec Jean-Baptiste Nicolas et avec les membres du groupe de travail. Par ailleurs, l'idée de sections s'étalant sur deux années est un héritage du passé. Aujourd'hui, si on voulait traduire complètement le processus de Bologne, il faudrait peut-être revenir à l'idée de validation par année. Il faudra déterminer une date dans les 10 jours pour réunir un groupe de travail sur la partie master du règlement. Suivant la même méthodologie que pour les réunions précédentes, Cédric Prunier se présentera avec un texte rédigé qui sera discuté article par article.

Il rappelle qu'un certain nombre de dates ont été fixées pour les groupes de travail : le 3 décembre et le 21 janvier pour un point sur le règlement des libertés syndicales, politiques et des activités culturelles. Les étudiants avaient également demandé un groupe de travail sur la question des langues ; il propose que ce groupe se réunisse le 16 janvier et le 4 février prochains. Restent à fixer les dates de réunion du groupe de travail sur le stage d'exécution et les dernières réunions du groupe sur le règlement de la scolarité.

#### *b) Questions et observations*

Isabelle MARIANI souhaite que pour sa séance du 10 décembre, la Commission paritaire puisse disposer d'une version consolidée et mise à jour du règlement sur la scolarité et du règlement sur la vie étudiante.

Cédric PRUNIER répond que la Commission sera appelée à voter sur le texte définitif du règlement de la scolarité lors de la prochaine séance. Tous les documents seront donc présentés à la Commission. En ce qui concerne le règlement des libertés politiques et syndicales, le groupe de travail se réunira pour la première fois le 3 décembre. Il ne sait pas s'il sera possible de préparer et d'envoyer un document structuré avant la Commission du 10 décembre. Mais il pourra faire un point d'étape en Commission paritaire. L'idée est d'éviter de donner des textes qui cristallisent les blocages et les points qui sont encore en discussion et de laisser aux groupes de travail la possibilité de discuter longuement. Cette méthode a plutôt bien marché pour le règlement de scolarité.

Isabelle MARIANI pense qu'on peut informer la Commission des débats qui ont eu lieu en groupe de travail.

Cédric PRUNIER répond qu'il est d'accord. Il y a régulièrement des points d'étape en Commission paritaire. Il propose que le groupe de travail sur le règlement de scolarité se réunisse le 26 novembre au soir pour faire le point sur le master. Cela permettra de finaliser cette question et d'avoir trois semaines pour l'écriture juridique des derniers points du règlement avant le vote de la Commission paritaire.

Eve ROBERT indique qu'elle sera en cours.

Cédric PRUNIER propose que Claire Mercier assiste à la réunion et l'informe sur les discussions. Il se tiendra ensuite à la disposition de l'UNEF pour discuter des éventuels points de blocage. Il propose la même chose à toutes les organisations syndicales. Il est important que cette réunion ait lieu assez tôt, puisque les textes à voter doivent être transmis 10 jours avant la réunion de la Commission. La réunion du groupe de travail est donc fixée au 26 novembre. En ce qui concerne le groupe de travail sur le stage d'exécution, il propose une première réunion le 3 décembre à la place du groupe sur le règlement des libertés syndicales, qui est moins urgent.

Dominik ZUNT rappelle qu'en octobre, il avait demandé qu'on porte à l'ordre du jour de la Commission paritaire un point sur le grand oral. Lors de la prochaine réunion du groupe sur le règlement de scolarité concernant le master, il demande si la question du grand oral sera abordée.

Cédric PRUNIER admet qu'il était prévu que ce point soit à l'ordre du jour de la Commission paritaire. Il ne comprend pas pourquoi ce n'est pas le cas. On pourra en parler lors du groupe de travail.

Dominik ZUNT pense qu'on peut en parler ce soir.

Isabelle MARIANI propose de le faire en questions diverses.

Eve ROBERT indique que si lors des groupes de travail précédents, l'UNEF était satisfaite et avait l'impression d'être parvenue à un consensus, elle a été désarçonnée par certains éléments lors du dernier groupe de travail. On indique que le stage d'exécution est devenu une obligation de scolarité, mais elle n'a pas retrouvé le procès-verbal indiquant quand cela a été voté en Conseil de Direction. Mais s'il y a un groupe de travail sur ce point, cela permettra certainement d'éclaircir les choses. Deux autres points sont assez inquiétants pour les étudiants. Le premier est la non-validation automatique de l'année à l'étranger en cas de retard du rapport de stage, ce qui lui semble être une sanction disproportionnée, d'autant plus que le système de notation mis en place par le règlement de scolarité offre d'autres alternatives. Le deuxième point est la question du choix définitif du master en juin (**? Peu audible**). Elle est consciente du problème du déficit d'information des étudiants en master, même si de grands progrès avaient été faits par la direction ces dernières années. Il faudra attendre que les promotions concernées reviennent et effectuent leur master avant de chambouler le dispositif en question.

Cédric PRUNIER répond que sur le premier point, il pourra lui transmettre la résolution du Conseil de Direction mettant en place le stage d'exécution. Sur les deux autres points, il n'avait pas senti un blocage absolu, puisque la discussion avait au moins permis d'atteindre un certain accord. En ce qui concerne la non-validation de la 3<sup>ème</sup> année en cas de retard, il ne s'agit pas d'appliquer une technique de couperet absolue et de faire redoubler un grand nombre d'étudiants. Mais le problème s'est posé cette année quand la Commission de validation s'est réunie. Cette Commission, qui comprend des représentants étudiants, a accepté à l'unanimité une jurisprudence indiquant qu'il faudrait être de plus en plus sévère en cas de retard de remise du rapport de stage, les choses pouvant aller jusqu'au redoublement. Cette année, la Commission a choisi une solution de demi-mesure en escalier, en donnant une meilleure prévisibilité à cette décision pour les étudiants concernés. Mais elle avait précisé que c'était une faveur qu'elle faisait cette année, à condition qu'il soit clairement indiqué aux étudiants qu'en cas de retard, il y aurait un redoublement l'année suivante. Il ne s'agit pas de faire redoubler automatiquement des étudiants qui auraient de bonnes raisons de rendre un rapport en retard, mais de rappeler qu'il y a seulement deux modalités de validation de cette année : les notes, qu'il s'agisse de notes à l'université ou d'un rapport du directeur de stage, et le rapport de stage ou de 3<sup>ème</sup> année. C'est sur ces deux bases qu'on valide l'ensemble de l'année et qu'on accorde 60 crédits ECTS aux étudiants. Ce sont les deux seules obligations auxquelles sont soumises les étudiants dans une année de liberté totale. Quand on annonce les choses plus d'un an et demi à l'avance, puisqu'on a annoncé en septembre la date de remise du rapport de stage pour les étudiants qui partiront à l'étranger l'année prochaine, et que c'est la seule chose qu'on demande aux étudiants, est-il totalement inconséquent de leur demander de rendre ce rapport en temps et en heure ? Quand on doit former les étudiants à la pratique professionnelle, est-il inconséquent d'assortir cette demande de sanctions possibles ? S'il n'y a pas de sanctions, on poursuivra comme maintenant, quand l'administration doit constamment relancer les étudiants pour avoir le rapport de stage.

Eve ROBERT indique qu'elle ne s'oppose pas à la sanction des étudiants en cas de retard. La question est de savoir quelle sanction on choisit. Elle pense qu'une note serait préférable.

Cédric PRUNIER répond qu'il ne s'agit pas de mettre une mauvaise note à un étudiant qui n'a pas rendu de rapport de stage. Sans rapport, on ne peut pas lui donner de note. Il propose qu'on reprenne en groupe de travail la question de la nature de la sanction, mais il fait remarquer qu'il n'y a pas beaucoup de sanctions possibles. En ce qui concerne le choix du master, il fait remarquer qu'il est possible à des étudiants qui viennent de l'extérieur de choisir de façon définitive leur master lors de la transmission de leur dossier à Sciences Po en février-mars. On considère qu'ils sont suffisamment informés alors qu'ils ne sont pas encore à Sciences Po et ne bénéficient pas du mécanisme d'information et d'orientation des étudiants de 2<sup>ème</sup> année. S'ils arrivent quand même à faire un choix, il ne voit pas pourquoi les étudiants de Sciences Po ne pourraient pas faire leur choix en juin, trois mois avant le début des masters.

Eve ROBERT répond que les étudiants arrivant de l'extérieur sont déjà spécialisés et qu'il leur est plus facile de faire un choix.

Cédric PRUNIER pense qu'on peut renvoyer l'argument. A partir du moment où on demande à des étudiants qui n'ont pas de spécialisation de faire un choix, on pourrait penser qu'ils essaieraient de s'intéresser à cette spécialisation qu'ils doivent constituer. Cette question devrait les mobiliser bien avant le mois précédant les inscriptions. Il ne voit pas ce que les deux mois de différence changent à l'affaire, mais il est prêt à en discuter à nouveau en groupe de travail. Il rappelle qu'il y a eu de nombreuses discussions sur ce point.

Eve ROBERT est d'accord, mais elle n'a pas eu l'impression que le groupe de travail avait abouti à un consensus sur cette question.

Cédric PRUNIER répond qu'il n'a pas eu le sentiment que c'était un point de blocage absolu. Le groupe pourra en rediscuter.

### III. POINT D'INFORMATION SUR LE MASTER MANAGEMENT DE LA CULTURE ET DES MEDIAS

#### *a) Exposé*

Jean-Baptiste NICOLAS indique que ce master comporte trois filières très différentes les unes des autres : une filière presse et édition, une filière métiers de l'audiovisuel et du cinéma et une filière équipements artistiques et culturels. Depuis 2005, il y a eu des changements importants dans la cartographie des masters de Sciences Po, avec la création de l'école de journalisme en 2005 et de l'école de la communication à la rentrée 2007-2008. Ces deux écoles impactent deux des trois filières du master de management de la culture et des médias. La création de l'école de journalisme pose un problème de cohérence avec la filière presse et édition et la création de l'école de la communication va poser la question de l'articulation avec la filière métiers de l'audiovisuel et du cinéma. Il est apparu urgent de mettre en cohérence la cartographie du master avec les conséquences de la création de ces deux écoles. Il a donc été décidé à partir de l'année prochaine d'adosser chacune des filières du master management de la culture et des médias à un autre master. La filière presse et édition serait adossée à l'école de journalisme, la filière métiers de l'audiovisuel serait adossée à l'école de la communication et la filière gestion des équipements artistiques et culturels serait adossée au master affaires publiques. En effet, dans 90% des cas, les personnes qui travaillent dans la gestion des équipements artistiques et culturels sont ont des contrats avec le secteur public ou sont fonctionnaires, et ces fonctions sont dans des logiques de gestion publique, avec l'utilisation d'outils du droit public et des finances publiques. Cette solution aura l'avantage de clarifier la cartographie du master pour les recruteurs et de renforcer chaque filière. Aujourd'hui, la filière presse et édition est écrasée par l'école de journalisme, et on peut se demander quelle est la valeur du diplôme mention « presse et édition » alors qu'il y a une école de journalisme dans le même établissement. La même question se pose pour la mention métiers de l'audiovisuel, alors qu'on a à côté une école de la communication flambant neuve, qui est extrêmement visible et qui sera rapidement très cotée.

#### *b) Questions et observations*

Frédéric PUIGSERVER rappelle qu'il y avait déjà eu un débat sur la cohérence entre les différentes formations lorsque le directeur de l'école de la communication avait présenté le projet à la Commission paritaire. Il demande en quoi consisterait l'adossement des trois filières sur les deux écoles et sur le master affaires publiques : cela signifierait-il que les étudiants suivant une filière du master management de la culture et des médias auraient un tronc commun avec les masters auxquels ces filières seraient adossés, tout en donnant à la formation une coloration management de la culture et des médias.

Jean-Baptiste NICOLAS répond que par exemple, dans le cas de l'actuelle filière gestion des équipements artistiques et culturels, il y aurait au sein du master affaires publiques une filière sous la forme d'un ou deux enseignements obligatoire, d'un enseignement électif, d'un stage thématique et d'un projet collectif thématique, le tout s'inscrivant dans la formation de base du master affaires publiques. Les étudiants de cette filière devraient aussi faire du droit public et des finances publiques, pour les préparer au mieux aux métiers de gestion des équipements culturels. Le master de management de la culture et des médias a la chance d'avoir une équipe d'intervenants de qualité. Il ne s'agit surtout pas de détruire ce capital, mais de l'intégrer dans des structures plus larges et plus visibles.

Frédéric PUIGSERVER demande par quel biais se fera le lien avec l'école de journalisme et l'école de la communication.

Jean-Baptiste NICOLAS répond que la méthode sera la même : il s'agit d'intégrer chaque filière dans une école, avec quelques modifications puisque la carte actuelle des filières ne sera pas intégrée telle quelle. Il faudra faire un travail de réorganisation et d'articulation avec la structure existante.

Isabelle MARIANI demande si les élèves seront diplômés de l'école de la communication ou du master.

Jean-Baptiste NICOLAS répond qu'ils seront diplômés de l'école de la communication.

Hugo BRUGIERE estime que cette réorganisation est un grand progrès et que la rationalisation du master était nécessaire. Il demande s'il y a des chiffres sur l'évolution du marché du travail correspondant au master de management de la culture et des médias. Il souhaite savoir si le rattachement de ces filières à des écoles ouvre d'autres débouchés.

Sarah FATHALLAH demande ce qu'il en sera des élèves qui sont actuellement en 1<sup>ère</sup> année de master management de la culture et des médias.

Eve ROBERT s'interroge sur la cohérence pédagogique de cette réorganisation. Il lui semble que l'école de journalisme forme de futurs journalistes alors que la filière presse du master management de la culture et des médias forme des gestionnaires de la presse et des médias. Ce n'est pas la même optique et elle est un peu surprise par le projet de synergie entre les deux formations.

Dominik ZUNT se joint à la question d'Eve Robert. En outre, il ne voit pas bien comment les choses seront organisées par rapport à l'école de journalisme, pour laquelle l'admission est sélective. Il demande si les étudiants de la filière presse et édition devront passer par la sélection supplémentaire de l'école de journalisme ou s'ils seront simplement sous le chapiteau de cette école sans passer par la même voie d'admission. Dans ce dernier cas, il risque d'y avoir deux catégories d'étudiants, ce qui pourrait créer des tensions entre les deux groupes.

Jean-Baptiste NICOLAS répond à Hugo Brugière que l'Institut a fait une enquête sur les débouchés l'année dernière et qu'il lancera avec la SOFRES une deuxième vague d'interrogation des diplômés 2006 et 2007 de tous les masters en décembre. Il pourra en présenter les résultats en janvier. Il ajoute que chacun connaît la réalité de ce secteur du marché du travail et que les diplômés du master management de la culture et des médias ont un salaire d'embauche moins élevé que les diplômés du master finance et stratégie. La part de CDI est moins élevée que pour les diplômés du master finance et stratégie. Les premières années d'expérience dans le domaine culturel et le domaine de l'édition sont plus difficiles que dans d'autres secteurs, mais cela ne signifie pas qu'il faut arrêter de former des cadres appelés à travailler dans ces domaines. En ce qui concerne les étudiants qui sont actuellement en 1<sup>ère</sup> année du master, Sciences Po a le précédent du master communication : les étudiants qui étaient en 1<sup>ère</sup> année en 2006-2007 continuent en 2<sup>ème</sup> année malgré la création de l'école de la communication. Le même système sera appliqué au master management de la culture et des médias pour ne pas perturber les étudiants en cours de scolarité et pour permettre d'installer durablement les nouvelles filières réorganisées.

En ce qui concerne l'articulation de l'école de journalisme avec la filière presse et édition, il pense qu'on ne peut pas vraiment raisonner aujourd'hui en disant que l'école forme des praticiens du journalisme et que la filière presse forme des managers des médias. L'école de journalisme forme certes des praticiens, mais ils n'ont pas vocation à rester rédacteurs pendant 40 ans. Ils ont aussi vocation à devenir managers, à faire des allers-retours entre la salle de rédaction et les fonctions de direction. L'école de la communication va aussi former des managers des médias. La révolution numérique a fait son œuvre et l'ambition du directeur de l'école de la communication est aussi de former des diplômés qui iront dans les grands groupes audiovisuels et qui deviendront managers. La filière presse et édition actuelle compte aussi des élèves qui se destinent à des fonctions d'encadrement dans telle ou telle entreprise du secteur des médias. Pour cette réorganisation, la direction n'a pas raisonné en termes de formation-débouchés, mais en termes de proximité de contenus de maquettes pédagogiques et de projets à court terme des élèves en cours de scolarité. Sur le long terme, on sait que les diplômés feront des allers-retours entre les fonctions de rédaction et de gestion et qu'avec la révolution numérique, il y a une porosité de plus en plus forte entre les



médias, les éditeurs de contenu et les entreprises qui ne sont pas spécialisées dans les médias. On est dans un monde mouvant, où les cadres de référence bougent très vite.

Isabelle MARIANI ajoute que du point de vue technologique, avec la convergence des médias, il aurait été hors de question pour Sciences Po de conserver une dichotomie surannée entre la presse et l'édition d'un côté et le management des médias de l'autre. Aujourd'hui, un article de presse n'est plus simplement diffusé dans l'édition papier, il est aussi destiné à la radio, à la télévision et à Internet. Tout cela nécessitait une reconfiguration et il est normal que Sciences Po le fasse. Il y a une grande porosité entre les médias et il faut adapter les étudiants de Sciences Po, qui sont de futurs cadres.

Max BOUCHET demande pourquoi, dans ce cas, on prévoit un adossement et pas une intégration complète de ces filières dans l'école de journalisme et l'école de la communication ?

Jean-Baptiste NICOLAS répond qu'on a raisonné au cas par cas. Pour l'école de journalisme, on pourrait intégrer la filière presse et édition, mais dans le master affaires publiques, il faut bien conserver une filière spécifique avec des enseignements thématiques portant par exemple sur la gestion d'un grand établissement public culturel. Cette formation ne peut pas devenir toute la maquette du master affaires publiques, mais en même temps, on ne souhaite pas écraser ce qui fait la richesse de cette filière. En ce qui concerne la sélection, la procédure d'admission dans l'école de journalisme ne changera pas. En revanche, il n'y aura pas de procédure de sélection pour le master affaires publiques ou pour l'école de la communication.

Dominik ZUNT demande combien de places seront ouvertes à la rentrée prochaine pour les étudiants se destinant à la filière presse et édition.

Jean-Baptiste NICOLAS répond que cela dépendra du nombre de candidatures. L'Institut a commencé à diffuser l'information et après trois jours, de nombreux candidats ont déjà commencé à poser des questions sur l'articulation entre ces filières et les écoles. Il n'est pas impossible que des flux se réorientent d'une filière vers un autre master, mais pas forcément de la façon dont on l'anticipe : par exemple, certains élèves qui seraient spontanément allés vers la filière presse et édition vont présenter leur candidature à l'école de la communication dans la nouvelle configuration.

Dominik ZUNT répond que cela peut se comprendre : ils préféreront tenter leur chance pour une formation qui n'a pas de sélection supplémentaire. Il demande s'il y aura la même procédure de sélection pour tous les étudiants de l'école de journalisme ou s'il y aura une procédure séparée pour les étudiants de l'ancienne filière presse et édition.

Jean-Baptiste NICOLAS répond qu'il n'y aura pas de système à deux vitesses. Tous les étudiants passeront par la même procédure d'entrée.

Dominik ZUNT demande s'il y aura deux maquettes pédagogiques au sein de l'école de journalisme ou s'il y aura une école de journalisme enrichie par l'approche management de la filière presse et édition.

Jean-Baptiste NICOLAS répond que les maquettes vont évoluer, à la marge dans certains cursus et de manière plus importante dans d'autres. Il pense que le master qui connaîtra l'évolution la plus importante sera celui d'affaires publiques, puisqu'aujourd'hui, il n'a aucune composante correspondant à la filière équipements artistiques et culturels. La direction est en train de concocter une maquette qui soit à la fois spécifique, pour bien préparer les élèves à travailler dans ce secteur, et intimement liée au contenu de base des affaires publiques. Cela nécessite un travail de fond. Pour l'école de journalisme, l'évolution de la maquette sera moins importante, puisque les maquettes sont déjà assez proches. Pour l'école de la communication, il y a deux options : conserver la maquette actuelle, qui est encore en train d'être testée puisque l'école a tout juste débuté, ou créer dès à présent une deuxième filière spécifique.

Isabelle MARIANI devant partir, Cédric Prunier propose à Dominik Zunt de présider le reste de la séance.

Dominik ZUNT demande si le nombre d'étudiants accueillis dans l'école de journalisme à la rentrée 2008 va augmenter.

Jean-Baptiste NICOLAS indique qu'il ne peut pas encore répondre.

Cédric PRUNIER ajoute qu'il faudra voir le nombre de candidatures. Il précise qu'en ce qui concerne l'école de journalisme, la direction n'a pas fixé un nombre absolu d'étudiants à ne pas dépasser. L'idée est qu'il y ait des débouchés professionnels pour les gens formés. Il n'a pas le sentiment que les perspectives d'avenir dans le domaine de la presse et de l'édition soient meilleures qu'aujourd'hui. On le voit dans le cas des *Echos* et de *La Tribune* actuellement : alors que des journalistes pourraient exercer leur droit de retrait, ils ne le font pas parce que le marché du travail n'est pas favorable. Il est évident que si les choses se passent dans de bonnes conditions et que le marché du travail s'améliore, on peut envisager d'augmenter un peu le *numerus clausus* pour prendre en compte cette nouvelle dimension de la formation de l'école de journalisme. Il faudra d'abord voir comment les candidatures et les effectifs vont se redéployer, puisque quand il y a une offre nouvelle, la carte se redessine. Il faut aussi voir qui on va accueillir et comment dans la nouvelle école de la communication.

Eve ROBERT remarque qu'on connaît assez mal les débouchés futurs. (**peu audible**)

Cédric PRUNIER répond que par définition, on connaît assez mal les débouchés dans 10 ou 20 ans, mais que dans une perspective de 2 ans, on a une bonne idée de la situation du secteur grâce aux enquêtes jeunes diplômés. Aujourd'hui, les retours pour le master communication sont moins positifs que pour d'autres masters, à cause de la situation du marché du travail dans ce secteur. Le président de l'association des étudiants de ce master avait indiqué que cette association avait été créée en partie parce que ces étudiants avaient le sentiment d'être les parents pauvres de Sciences Po. L'adossement des trois filières à des structures de formation plus solides et claires est aussi une façon de répondre au sentiment qu'ont les étudiants que leurs formations ne sont pas totalement cohérentes par rapport au déploiement de l'école de journalisme et de l'école de la communication ou à la réalité des équipements culturels, dont la majeure partie sont publics.

#### **IV. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX PROVISOIRES DU 9 JUILLET 2007, DU 24 SEPTEMBRE 2007 ET DU 15 OCTOBRE 2007**

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité sous réserve de quelques modifications.

Un élu étudiant demande si on pourrait plutôt envoyer les procès-verbaux provisoires par courrier électronique.

Un autre élu étudiant propose que ce soit sur demande, puisqu'il préfère relire la version papier.

Dominik ZUNT ajouter à l'ordre du jour le point sur le grand oral, qui aurait dû être discuté aujourd'hui.

Cédric PRUNIER propose d'en discuter en questions diverses.

#### **V. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES**

Dominik ZUNT rappelle que le grand oral est une épreuve traditionnelle, voire mythique, qui selon certains échos, était amenée à évoluer. De nombreux étudiants du master finance et stratégie pensaient par exemple qu'ils passeraient un grand oral sur le contenu du master. Lors de la dernière séance, Cédric Prunier a expliqué que ce ne serait pas le cas et que le grand oral porterait toujours sur le tronc commun. Avec l'évolution des formations, il demande si cela sera maintenu à moyen et long terme.

Cédric PRUNIER pense qu'il y a deux questions : une question pratique, à laquelle il peut répondre, et une question pédagogique, qui relève plutôt des compétences de Jean-Baptiste Nicolas. Il maintient ce qu'il a dit lors de la dernière Commission paritaire : pour la session de février, il y aura un grand oral sous la forme traditionnelle pour tous les étudiants qui sont diplômables en février, c'est-à-dire qui sont actuellement en fin de cursus. L'autre question qui se pose concerne la forme que va prendre le grand oral lors de la diplômation de juin et celle que pourrait revêtir le grand oral d'étudiants qui demanderaient de façon exceptionnelle à anticiper leurs épreuves en février alors qu'ils ne seraient diplômables qu'en juillet, parce qu'ils devraient partir en stage loin et qu'il leur serait difficile de revenir passer les épreuves en juillet

dans de bonnes conditions. Pour la plupart des étudiants dans ce cas, cela pose peu de problèmes s'ils ont suivi le tronc commun classique. En revanche, il existe un très petit nombre d'étudiants, deux pour l'instant, qui pourraient demander à anticiper leurs épreuves de grand oral en février, dont la demande pourrait être acceptée, mais qui ne seraient pas en mesure de passer les épreuves classiques parce qu'ils n'ont pas suivi une des trois matières classiques de tronc commun (économie, enjeux politiques, espace mondial). Le nouveau régime des troncs communs permet à des étudiants de ne pas suivre ces trois matières. Il y a très peu d'étudiants dans ce cas, mais certains ont pu suivre d'autres troncs communs que ces trois matières qui étaient classiquement le socle de l'évaluation. Il faut donc discuter de la forme d'évaluation qu'on pourrait instituer en juillet pour la session classique de diplômation, et par anticipation en février, de façon expérimentale pour quelques étudiants.

Dominik ZUNT ajoute qu'un enjeu important touche beaucoup d'étudiants depuis la réforme des masters de 2005 : beaucoup se retrouvent avec un trou d'un ou deux semestres entre leur dernier cours de tronc commun et l'épreuve du grand oral. Il pense qu'auparavant, les étudiants choisissaient pour leur dernier semestre la matière de tronc commun qu'ils souhaitaient présenter au grand oral. Cette discipline était fraîche dans leur mémoire lors des épreuves de diplôme. Aujourd'hui, les élèves de la spécialité finance du master finance et stratégie passeront leur grand oral en juillet 2008 sur des matières de tronc commun qu'ils ont suivies en 2006-2007.

Cédric PRUNIER répond que c'est pour cela que l'organisation d'une nouvelle épreuve de grand oral pourrait s'avérer nécessaire. C'était l'idée de la direction, qui devra être discutée auprès des Conseils et qui est très populaire auprès des étudiants, qui pensaient avoir une nouvelle épreuve et qui sont déçus de devoir passer les épreuves classiques en février.

Dominik ZUNT demande s'il est envisageable que les épreuves soient réformées avant 2008.

Jean-Baptiste NICOLAS répond que l'objectif est que s'il y a une réforme, elle puisse être mise en œuvre pour juin 2008. Il précise que le fait que des étudiants aient suivi les enseignements de tronc commun un an ou un an et demi avant le grand oral n'est pas quelque chose de nouveau. Il indique que pour la session de juillet, l'idée est de faire porter l'oral sur la spécialisation du master et plus sur les troncs communs. Une fois qu'on a dit cela, il faut prendre plusieurs décisions : fait-on porter l'oral juste sur les enseignements ou sur la formation dans son ensemble, stage compris ? Fait-on porter l'oral sur une matière au choix ou sur la spécialisation dans son ensemble ? On peut même se demander si la forme de l'épreuve ne pourrait pas être changée, par exemple sous une forme plus professionnalisante. L'épreuve sous sa forme actuelle a le mérite de tester les capacités rhétoriques qui sont un peu la marque de fabrique de Sciences Po. En même temps, cela peut être décevant. Le fait de parler 10 minutes sur un sujet tiré au hasard peut être intéressant, mais c'est souvent un peu creux. Il serait peut-être utile de rendre l'exercice un peu plus dense, professionnalisant et technique, à partir du moment où on a mis en place un système de masters qui viennent sanctionner cinq ans d'études, dont deux ans de spécialisation professionnelle. Tout cela nécessitera beaucoup de concertation.

Un intervenant (Frédéric PUIGSERVER) constate qu'on envisage de changer de système et de passer du format de grand oral au format d'oral technique. On peut débattre des mérites respectifs des deux exercices, mais ils sont profondément différents. Il demande ce qui motive ce changement. Si on avait un éclairage rétrospectif sur ce qui s'est fait à Sciences Po depuis une dizaine d'années, cela permettrait de mieux comprendre quelle est la place de cette épreuve dans l'institution. A-t-elle toujours revêtu la forme d'un grand oral, a-t-elle toujours porté sur le tronc commun ? Il souhaite savoir comment cette épreuve a évolué au fil du temps et pourquoi on souhaite lui donner un caractère technique. Si c'est seulement parce que la qualité du grand oral était décevante, cela va peut-être au-delà du grand oral et cela remet peut-être en question l'idée du tronc commun et de la culture commune de Sciences Po. En sacrifiant le grand oral, n'est-on pas en train de sacrifier le socle fondamental qui serait commun à tous les étudiants de Sciences Po ?

Eve ROBERT pense que les troncs communs permettent de maintenir la culture générale, la polyvalence et la pluridisciplinarité qui sont des clés importantes permettant aux diplômés de Sciences Po de réussir leur expérience professionnelle. A ce titre, il est important de les valoriser. Les étudiants de Sciences Po choisissent un intitulé de master qui atteste déjà de leur spécialisation et de leur compétence dans un domaine professionnel précis. Le fait qu'il passent un grand oral portant sur les troncs communs atteste de

leur polyvalence et de leur culture générale qui sont la marque de Sciences Po. Il lui semble que les problèmes évoqués par Jean-Baptiste Nicolas peuvent être résolus sans supprimer le grand oral. Pour pallier le fait que les étudiants ont parfois suivi leurs tronc communs deux ou trois semestres avant de passer le grand oral, on pourrait imaginer des tutorats sur l'ensemble du dernier semestre pour permettre aux étudiants un rattrapage. Pour éviter l'aspect parfois creux de l'épreuve, on pourrait imaginer qu'elle passe de 10 à 20 minutes. Le fait de professionnaliser cette épreuve n'est pas la bonne solution. Si on estime que la professionnalisation des épreuves orales est nécessaire, on pourrait imaginer, à côté du grand oral, une épreuve transversale sur l'ensemble des matières spécialisées.

Jean-Baptiste NICOLAS répond qu'en tout état de cause, il est certain que le grand oral ne portera plus sur les enseignements d'enjeux politiques et d'espace mondial, qui sont maintenant enseignés en 1<sup>er</sup> cycle.

Cédric PRUNIER ajoute qu'il ne s'agit pas de faire du neuf pour faire du neuf. On a vu une certaine forme d'épuisement de l'exercice, mais il ne s'agit pas de le supprimer. Il s'agit de dire que les bases de tronc commun qu'on a actuellement en master ne sont plus exactement les mêmes que celles qui existaient l'année précédente. On est obligé d'en tirer un certain nombre de conséquences en termes d'organisation de l'épreuve.

Frédéric PUIGSERVER demande par quoi seront remplacées ces matières de tronc commun.

Cédric PRUNIER répond qu'il y a des blocs dans chaque discipline qui permettent de reconstituer la même logique. Le problème est de savoir si, dans le bloc sciences sociales, on trouve intéressant de faire passer un grand oral sur telle ou telle matière de sciences sociales.

Jean-Baptiste NICOLAS ajoute que les tronc communs ont été considérablement diversifiés et que dans chaque bloc de tronc commun, les étudiants disposent d'une palette de choix beaucoup plus variée. Il n'y a plus deux ou trois disciplines suivies par tous les étudiants.

Cédric PRUNIER souligne que ce n'est plus forcément un repère commun à tous les étudiants et qu'il faut donc en tirer les conséquences concernant le grand oral. L'idée est de faire porter le grand oral sur l'ensemble de la formation des étudiants et donc nécessairement sur la dimension professionnalisante. En ce qui concerne la solution des tutorats, il est un peu artificiel de faire faire du bachotage à un étudiant pour qu'il passe un grand oral alors qu'il a étudié la matière il y a 18 mois. L'idée de faire porter le grand oral sur l'ensemble de la formation de master des étudiants est plus intéressante et intégrerait non seulement les enseignements professionnalisants, mais aussi les enseignements non professionnalisants.

Jean-Baptiste NICOLAS précise qu'il ne s'agit pas d'en faire un oral technique, mais de permettre à un étudiant de s'exprimer sur toute la formation qu'il a reçue de manière très transversale et très pluridisciplinaire.

Un intervenant demande ce qui est prévu concernant le format de cette épreuve. Y aura-t-il des lignes directrices adressées à un jury dont la composition mêlera des professionnels et des enseignants de matières plus générales ?

Jean-Baptiste NICOLAS répond que la mise en œuvre sera certainement encadrée par un nombre restreint de principes directeurs, mais que son application sera très décentralisée au niveau des jurys. Les premiers associés seront les enseignants, qui sont les mieux à même d'élaborer les sujets et de les concevoir de manière transversale et pluridisciplinaire. En ce qui concerne le calendrier et les jurys, les décisions viendront des discussions au sein des Conseils.

Eve ROBERT souligne que l'expression tronc commun comporte le mot commun. Le tronc commun et le grand oral participent de l'identité Sciences Po. Richard Descoings aime beaucoup le concept de « marque Sciences Po » et la spécialisation du grand oral affaiblirait ce qui fait la culture commune de Sciences Po. Par ailleurs, elle rappelle que le grand oral portant sur les tronc communs donne lieu à 10 crédits. Si le grand oral ne porte plus sur ces tronc communs, comment ceux-ci seront-ils validés et avec combien de crédits ? enfin, pour les enseignements d'espace mondial et d'enjeux politiques qui sont maintenant dispensés en 1<sup>er</sup> cycle, les échos sont plutôt négatifs. Les étudiants qui suivent ces cours les trouvent trop complexes et il semble qu'ils aient été mal adaptés au 1<sup>er</sup> cycle. Pour ces enseignements généraux et

transdisciplinaires, il est dommage de ne plus bénéficier de l'apport des étudiants qui venaient de différentes formations supérieures avant d'entrer en 4<sup>ème</sup> année. Elle demande si le déplacement de ces cours en 1<sup>er</sup> cycle est expérimental ou définitif.

Un élu étudiant indique qu'il appuie fortement les remarques d'Eve Robert. Le déplacement du cours d'enjeux politiques en 1<sup>er</sup> cycle n'a pas eu que des effets positifs. L'amphithéâtre se vide et les étudiants de 1<sup>er</sup> cycle ont beaucoup de mal à suivre. Les maîtres de conférence ont remarqué qu'il y a une claire différence de niveau entre les étudiants de 1<sup>er</sup> cycle et les étudiants de master.

Cédric PRUNIER souligne que d'un certain point de vue, c'est quand même une bonne nouvelle. Il est normal qu'il y ait une différence de niveau entre un étudiant de 2<sup>ème</sup> année et un étudiant qui arrive en master.

Vincent SCHNEIDER indique que sur le campus de Nancy, l'enseignement d'espace mondial en 2<sup>ème</sup> année se passe très bien et que tous les étudiants qui suivent ce cours sont extrêmement contents.

Cédric PRUNIER revient sur la question de la culture commune. Il ne voit pas en quoi l'idée d'avoir une épreuve de grand oral modifié s'opposerait à une culture commune, puisque tout le monde passerait ce grand oral. Il a du mal à être convaincu qu'aujourd'hui, quelqu'un qui tire au sort un sujet sur les exclus dans la société a beaucoup en commun avec quelqu'un qui tire un sujet d'économie sur les mécanismes de la banque centrale, mis à part le fait qu'ils passent tous deux une épreuve orale de 10 minutes donnant lieu à 10 crédits. Si on passe à un grand oral portant sur des sujets transversaux, il ne voit pas comment cela remettrait en cause l'idée d'une culture commune des étudiants de Sciences Po. En ce qui concerne le nombre de crédits, il a indiqué qu'il faudrait en discuter en groupe de travail, tout comme la maquette pédagogique sur deux années. Il y a une vraie question à traiter : le caractère obligatoire de la validation ou pas du grand oral. Aujourd'hui, un des aspects de la désaffection vis-à-vis du grand oral est que les étudiants ont le sentiment que s'ils n'ont pas la moyenne, ce n'est pas grave s'ils ont déjà leurs crédits. C'est une question qu'on peut se poser. Il n'est pas viscéralement attaché au caractère obligatoire de la validation du grand oral. Intuitivement, il pense qu'on devrait maintenir ce caractère obligatoire, mais de nombreux arguments vont à l'encontre et il faudra en discuter. Tout est ouvert. Il pense que le plus intéressant est de savoir quelle forme pourra prendre cette épreuve. Elle pourrait reposer sur la présentation orale d'un mémoire ou d'un travail écrit, avec des questions posées par le jury. Tous ces points restent à discuter. Pour l'instant, il demande ce qu'on peut faire des quelques étudiants qui veulent passer leurs épreuves en février.

Dominik ZUNT pense qu'on pourra aborder cette question lors du prochain groupe de travail.

Frédéric PUIGSERVER souhaite revenir sur une question évoquée lors d'une précédente Commission paritaire, concernant les associations qui avaient pris des engagements financiers pluriannuels qui pèsent aujourd'hui sur la vie des responsables associatifs actuels. On avait convenu que, plutôt que de soumettre les associations à un contrôle *a priori* de ce type de décision, il y aurait une information régulière de la Commission. Il pense qu'il serait bon que la Commission soit informée des suites de cette décision et de l'actualité des associations.

Cédric PRUNIER répond que c'est Julien Palomo qui est chargé du suivi de la vie associative. Il a rencontré le BDE, qui est l'association pour laquelle ce problème spécifique s'était posé. Il propose que Julien Palomo présente un point d'information sur le suivi de la vie associative lors d'une prochaine Commission paritaire.

Eve ROBERT répond à Frédéric Puigserver qu'elle a eu un entretien avec Monsieur Palomo. Il y a deux semaines, les responsables des associations permanentes ont bénéficié de la formation à un logiciel comptable offerte par Sciences Po. Elle croit savoir qu'un dispositif expérimental a été mis en place avec la direction de la stratégie pour tout ce qui concerne la récolte de fonds auprès des entreprises et les engagements qu'il est ou non approprié de prendre. Ces formations vont dans le sens d'une meilleure gestion des associations.

Hugo BRUGIERE indique que l'UNI a fait circuler une pétition sur la bibliothèque à Sciences Po. Cette pétition porte notamment sur les horaires d'ouverture, qui devraient être calés sur les horaires de cours.

L'UNI a rencontré Michel Gardette, qui a répondu qu'il ne s'opposait pas à des vacataires étudiants, mais qu'il y aurait un blocage au niveau des syndicats du personnel. L'UNI a lancé une pétition pour savoir si c'est ou non une réelle demande des étudiants. Il semble que ce soit le cas. L'UNI demande qu'on ouvre rapidement une consultation sur les horaires élargis de la bibliothèque. Dès le 2<sup>ème</sup> semestre, on pourrait commencer par réouvrir les salles de périodiques et les salles d'actualité en les calant sur les horaires de cours de 9 h à 21 h, quitte à faire appel à des vacataires étudiants, qui travaillent déjà pour la bibliothèque. Par ailleurs, l'UNI souhaite qu'on étudie la mise en place d'un vote électronique pour les élections syndicales, ce qui permettrait d'éviter des taux d'abstention records.

Cédric PRUNIER indique qu'il répondra lors d'une prochaine séance.

Jean-Baptiste NICOLAS souhaite revenir sur la question du grand oral. On dit souvent que le tronc commun est la marque de fabrique de Sciences Po. Il faut bien voir que quelques années après le diplôme, si on peut dire que les matières de tronc commun ont participé à la construction de ce qu'on est devenu, la culture commune de Sciences Po est beaucoup plus que cela. C'est une manière d'appréhender les problèmes, de réfléchir et de travailler plus que telle ou telle discipline. Il pense que c'est un sujet sur lequel il faut se garder des *a priori*. Ayant participé à des jurys de grand oral, il trouve qu'il est décevant de voir ce que donne cette épreuve à l'issue de cinq ans de formation.

Eve ROBERT estime que si le niveau de connaissance des étudiants au grand oral paraît décevant, il ne faut pas forcément changer la forme du grand oral, mais plutôt améliorer les méthodes pédagogiques.

La séance est levée à 20 heures.